



## **BROCANTE MUSICALE - Samedi 15 juin 2013 -**

**Organisé par DBDC en partenariat avec la communauté de communes de Moselle et Madon**

*Dans le cadre de "la Filoche fait sa fête à la musique"*

Samedi 15 JUIN 2013, de 9h à 19h, sur le Parking du centre culturel LA FILOCHE à Chaligny (54230)

---

### **REGLEMENT GENERAL**

- **INSCRIPTION** – Ouvert aux Particuliers, Groupements de Personnes, Vendeurs Passionnés, Artisans Fabricants et Réparateurs. Les inscriptions devront parvenir par courrier à l'Association DBDC avec les pièces demandées et le règlement par chèque correspondant, à l'ordre de DBDC. Avant le 15 Avril 2013.
- Seul un dossier complet, donnera lieu à une réservation d'emplacement.
- Toutes les inscriptions doivent être confirmées par l'organisation.
- Aucun emplacement ne sera attribué le jour même à une personne n'ayant pas fait d'inscription préalable.
- Chaque exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en remplissant le Bulletin d'Inscription, et en acceptant toutes les clauses.
- L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui est accordé doit être occupé par lui-même et non par un sous-locataire. L'organisateur leur attribuera leur emplacement sur présentation d'une pièce d'identité conforme à l'inscription.
- Les particuliers sont autorisés à participer à la vente au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et d'occasion, deux fois par an au plus, conformément à la loi. À cet effet une liste exhaustive des exposants est établie dans un registre et laissée à disposition des autorités compétentes.
- En cas de désistement d'un exposant, la somme versée reste acquise à l'Association organisatrice.

### **SPECIFICITES D'INSCRIPTION -**

- **DEPOT-BROC** - Le stand de déballage collectif.
- Seul les exposants Particuliers ayant moins de 5 objets à déballer et/ou ne pouvant pas être présents toute la journée, peuvent exposer sur le stand commun DEPOT-BROC.
- Le stand DEPOT-BROC sera tenu par des experts en matériel musicale pouvant montrer l'utilisation et attentif au soin des objets déposés. Une fiche descriptive détaillée fournie par l'organisateur à votre arrivée à la Broc'N'Roll, sera remplie au moment du dépôt, pour chaque pièce à vendre avec votre téléphone pour un contact immédiat acheteur-vendeur. Cette fiche est attachée par nos soins à l'objet jusqu'à sa vente ou restitution au propriétaire.
- L'organisation décline toute responsabilité sur le bon fonctionnement ou sur d'éventuels vices cachés des objets exposés.
- **COMMERÇANTS BROCANTEURS - SOCIÉTÉS - ARTISANS**
- Vendre exclusivement des objets d'occasion ou de fabrication propre.
- De tenir un registre d'inventaire, conformément à la loi.
- L'inscription des professionnels est soumise préalablement à la commission "Passion Musique" de l'organisation, qui confirmera la pertinence de son déballage à la Broc'N'Roll. La description du genre d'objets à vendre sera listée au verso du Bulletin d'inscription. Documentations, photos et descriptifs de toute forme acceptés.

### **REGLEMENT SUR PLACE**

- **ACCUEIL** - Le jour de la BROC'N'ROLL, les exposants seront accueillis dès 7h00.
- **VEHICULES** - L'accès des véhicules pour le déchargement de vos objets est possible jusqu'à 8h15.
- Aucun véhicule n'est admis à stationner ou entrer dans l'enceinte de la brocante au delà de 8h30.
- **PARKING** - Un parking gratuit est à disposition à 250 m. le Parking INTERMARCHE.
- **EMPLACEMENTS** - Les emplacements sont modulables selon les besoins et au maximum de 3 mètres linéaires.
- Un maximum de 2 unités d'emplacement peut être attribuées par exposant. Ils seront attribués dans l'ordre d'inscription.
- Du matériel peut être fourni par l'organisateur. Tables, branchement électrique.
- Les emplacements doivent rester propres et non encombrés de marchandises invendues et d'emballages.

- **NE SONT PAS AUTORISÉS** -
  - la vente de biens neufs, sauf accord particulier
  - la vente de CD audio, vidéo ou DVD et toute autre support copié
  - toutes formes de jeux payants sur les stands
  - toute demande d'argent (chapeau, cagnotte, tronc à aumône, manche...)
  - tout essai d'instrument amplifié, peuvent interférer avec la programmation musicale en cours.
  - la vente de boissons et de produits alimentaires.
- **EXCLUSION** - Les organisateurs pourront refuser ou exclure à tout moment, l'exposant ne respectant pas ce règlement et ceci sans quelconque remboursement. Sur le site de la BROC'N'ROLL, tous les exposants sont soumis au règlement de la brocante soutenu par le service de sécurité ou de la police présents sur place, sous la compétence de Monsieur le Maire dans la mesure de ses moyens et avec entente auprès des représentants de l'organisation.
- **RESPONSABILITÉS** - Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols, dommages et dégradations, et être assuré à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas, se retourner contre l'organisateur.
- L'exposant non assuré renonce à tout recours contre l'organisateur.
- Seul les objets donnés en DEPOT-BROC restent sous la responsabilité de l'organisateur à l'exclusion du fonctionnement du à une panne qui reste sous la charge du propriétaire.
- **ANNULATION** - L'organisateur reste seul compétent pour annuler la manifestation en cas d'intempérie ou toute autre cas de force majeure.

**- CONSEIL -**

Pensez à apporter de quoi affiner votre stand : Tissus pour la table, Pied de guitare, Rallonge électrique, Parasol ou Tonnelle, petite quincaillerie et une table si vous en avez pas réservé...

**INFOS ET COURRIERS**

**Asso D.B.D.C/Broc'N'Roll**

Maison Eclésièrre 4

54850 Messein

Infos inscriptions : 06.61.73.46.37

**Broc'N'Roll** BROCANTE MUSICALE

**Organisé par DBDC en partenariat avec la communauté de communes de Moselle et Madon**

*Dans le cadre de "la Filoche fait sa fête à la musique"*